

# Régularisations – Changement de période à titre rétroactif



## Fiche Pratique – Régularisations. Changement de période à titre rétroactif



---

### ► Contexte

Pour vos **régularisations**, vous pouvez désormais saisir **un changement de période à titre rétroactif** si la date de début de la dernière période est inférieure à la date de prise en compte de la nouvelle modification.

### ► Exemple

Vous devez revenir sur le bulletin du mois de Mai 2021 pour modifier le nombre d'heures au contrat. Vous pouvez saisir la modification du contrat puisque la date de début de la dernière période au 01/04/2021 est inférieure à la date du 01/05/2021

## Liste des contrats



Chef de poste

Supprimer le contrat      Fin de contrat      Nouveau contrat      Options du contrat

Type contrat :	sans exo	Statut catégoriel :	Non Cadre
Mode calcul :	Salaire réel	Fonctionnaire :	Non Fonctionnaire
	*	Retraite :	Non Retraité
Nature contrat :	CDI	Taxe sur les salaires :	<input checked="" type="checkbox"/>
Libelle emploi :	Chef de poste	Formation Professionnelle :	<input checked="" type="checkbox"/>
Date :	à partir du 01/01/2020	Taxe Spécifique CFP :	<input type="checkbox"/>
Horaire mensuel :	50	Retenue fiscale à la source :	<input type="checkbox"/>

## Liste des périodes du contrat

Date Début	Code Début	Date Fin	Code Fin	Type	Mode Calcul	Nature
01/04/2021	021			sans exo	Salaire réel	CDI
01/03/2021	021	31/03/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/01/2020	001	28/02/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI

Supprimer la période      Visualiser la période      Modifier la période      Arrêt de travail

Commencez par saisir le changement des caractéristiques du contrat, au 30/04/2021 dans notre exemple

**Impact Emploi - [Gestion des contrats]**

**Informations sur la période**

- Date début : 01/03/2021 Changement des caractéristiques de l'activités ou

- Date fin :  Saisir un motif de changement

---

**Caractéristiques du contrat**

- Début Contrat : 01/01/2021

- Type contrat : sans exo

Salaire réel

- Nature contrat : CDI

- Fin cont. prév. :

- Motif CDD :

---

**Exonération**

- Nature : Aucune

---

**Période d'essai**

- Date début :  - Date fin :

- Régime Alsace / Moselle :

---

**Paramétrage du taux AT (au 29/06/2021)**

- Risque AT : 913EA  - Taux : 1,30

**Informations contrat**

Age requis :

- âge minimum :
- âge maximum :

horaires du contrat requis :

- horaire minimum :
- horaire maximum :

Durée d'exonération requise :

- durée exonération min :
- durée exonération max :

Durée du contrat requise :

- durée minimum :
- durée maximum :

---

Historique des messages

- Détaché/Expat... : Non concerné

- Lieu de travail : 78904662000025

---

**Options**

- Calcul automatique du plafond :
- Taxe sur les salaires :
- Formation Professionnelle :
- Taxe Spécifique CFP :
- Retenue fiscale à la source :

MODIFICATION
Enregistrer      Annuler

ID	MOTIF
000	Annulation de la date de fin de contrat
008	Fin de contrat prévisionnelle
022	Changement des caractéristiques de l'activités ou du contrat de tra
026	Changement de statut catégoriel du salarié
030	Changement de Section Accident du Travail
032	Changement du taux d'activité à temps partiel

Annuler      Valider

L'enregistrement est bien effectué au niveau du contrat

Type contrat :	Statut catégoriel :
Mode calcul :	Fonctionnaire :
	Retraite :
Nature contrat :	Taxe sur les salaires : <input type="checkbox"/>
Libelle emploi :	Formation Professionnelle : <input type="checkbox"/>
Date :	Taxe Spécifique CFP : <input type="checkbox"/>
Horaire mensuel :	Retenue fiscale à la source : <input type="checkbox"/>

#### Liste des périodes du contrat

Date Début	Code Début	Date Fin	Code Fin	Type	Mode Calcul	Nature
01/05/2021	021			sans exo	Salaire réel	CDI
01/04/2021	021	30/04/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/03/2021	021	31/03/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/01/2020	001	28/02/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI

Supprimer la période   Visualiser la période   Modifier la période   Arrêt de travail

Vous pouvez désormais régulariser le bulletin du mois de Mai à **partir du module de régularisation de bulletin**. Les nouvelles modalités du contrat à partir du 01/05/2021 seront bien reprises dans le bulletin rectifié.